

Comité paritaire des agents de sécurité

États financiers au 31 décembre 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Produits et charges	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 13
Annexes	14 - 15



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux administrateurs de
Comité paritaire des agents de sécurité

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Comité paritaire des agents de sécurité (ci-après « le Comité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022 et les états des produits et charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Comité au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Comité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Comité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Comité ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Comité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Comité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Comité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Comité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 16 août 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A127023

Comité paritaire des agents de sécurité

Produits et charges

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022	2021
	\$	\$
Produits		
Cotisations patronales et ouvrières	4 560 264	4 941 898
Amendes et pénalités	150 752	80 876
Produits nets de placements	182 715	58 397
Entente de service – Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec (note 8)	61 536	
Autres produits	6 940	
Contentieux	9 837	
	<u>4 972 044</u>	<u>5 081 171</u>
Charges		
Administration générale (annexe A)	2 489 681	2 272 423
Administration du décret – inspection (annexe B)	1 032 328	902 616
Administration de la propriété (annexe C)	268 290	237 104
Répartition du surplus accumulé – Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec (note 8)	673 790	
Membres du Comité (annexe D)	61 313	56 462
	<u>4 525 402</u>	<u>3 468 605</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u><u>446 642</u></u>	<u><u>1 612 566</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les produits et charges.

Comité paritaire des agents de sécurité

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022		2021	
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	2 086 034	7 419 998	9 506 032	7 893 466
Acquisition d'immobilisations corporelles	62 558	(62 558)		
Acquisition d'actifs incorporels	17 822	(17 822)		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(392 155)	838 797	446 642	1 612 566
Solde à la fin	1 774 259	8 178 415	9 952 674	9 506 032

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Comité paritaire des agents de sécurité

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	446 642	1 612 566
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	31 168	31 247
Amortissement des actifs incorporels	360 987	359 702
Loyers reportés	2 584	(2 848)
	<u>841 381</u>	<u>2 000 667</u>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	273 977	(221 085)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>1 115 358</u>	<u>1 779 582</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des dépôts à terme	(2 304 380)	(1 258 306)
Variation nette de l'encaisse – sommes perçues pour le régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis	(306 959)	229 365
Acquisition d'immobilisations corporelles	(62 558)	(25 224)
Acquisition d'actifs incorporels	(17 822)	(25 869)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(2 691 719)</u>	<u>(1 080 034)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des sommes perçues pour le régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis et flux de trésorerie liés aux activités de financement	302 173	(227 264)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	<u>(1 274 188)</u>	472 284
Encaisse au début	2 686 758	2 214 474
Encaisse à la fin	<u>1 412 570</u>	<u>2 686 758</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Comité paritaire des agents de sécurité

Situation financière

au 31 décembre 2022

	2022	2021
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	1 412 570	2 686 758
Encaisse – sommes perçues pour le régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis	785 006	478 047
Dépôts à terme	3 459 579	710 125
Intérêts courus	181 777	44 110
Cotisations à recevoir	670 061	770 068
Sommes diverses à recevoir		29 236
Sommes à recevoir du Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec, sans intérêt	109 226	
Frais payés d'avance	38 742	21 578
	<u>6 656 961</u>	<u>4 739 922</u>
Long terme		
Dépôts à terme	3 000 000	3 445 074
Immobilisations corporelles (note 4)	140 026	108 635
Actifs incorporels (note 5)	1 634 233	1 977 399
	<u>4 774 259</u>	<u>5 531 108</u>
Fonds en fidéicommiss		
Encaisse	76 409	17 839
	<u>11 507 629</u>	<u>10 288 869</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	310 253	275 252
Sommes à payer au Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec, sans intérêt	373 790	
Sommes perçues pour le régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis	780 220	478 047
Loyers reportés	14 283	11 699
	<u>1 478 546</u>	<u>764 998</u>
Fonds en fidéicommiss		
Dus aux employés assujettis	76 409	17 839
	<u>1 554 955</u>	<u>782 837</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	1 774 259	2 086 034
Non affecté	8 178 415	7 419 998
	<u>9 952 674</u>	<u>9 506 032</u>
	<u>11 507 629</u>	<u>10 288 869</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le Comité,

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Comité paritaire des agents de sécurité

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DU COMITÉ

Le Comité, constitué le 26 mars 1981, a été modifié le 22 février 1984 en vertu de la Loi sur les décrets de convention collective (Québec). Le Comité est chargé de surveiller et d'assurer l'observation du décret relatif aux agents de sécurité, incluant l'administration du régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis au décret. Le Comité est exempté d'impôt au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers du Comité sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du Comité doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Comité pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers du Comité sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Comité sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, le Comité détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si le Comité détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des produits et charges à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée à l'état des produits et charges au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Comité paritaire des agents de sécurité

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Les produits de cotisations patronales et ouvrières sont constatés selon les déclarations mensuelles des employeurs et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits d'amendes et de pénalités sont constatés lorsqu'une entente avec les employeurs concernés a été conclue et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, le taux annuel et les périodes qui suivent :

	<u>Taux et périodes</u>
Ameublement et équipement de bureau	7 ans
Équipement informatique et logiciel de transfert de données	4 ans et 7 ans
Systeme téléphonique	10 ans
Améliorations locatives	Durée initiale des baux de 5 ans
Logiciels	50 %
Logiciel SysGDii	10 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des produits et charges et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Loyers reportés

Les loyers reportés représentent les mois de loyer gratuit utilisés qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale des baux, soit 60 mois, échéant les 31 mars 2024 et 2029.

Comité paritaire des agents de sécurité

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

3 - INFORMATIONS SUR LES PRODUITS ET CHARGES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	31 168	31 247
Amortissement des actifs incorporels	360 987	359 702
Contributions au régime enregistré d'épargne-retraite collectif	121 762	110 145

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Ameublement et équipement de bureau	122 026	109 990	12 036	15 156
Équipement informatique	340 833	225 497	115 336	76 451
Système téléphonique	28 862	19 555	9 307	12 193
Améliorations locatives	76 431	73 084	3 347	4 835
	<u>568 152</u>	<u>428 126</u>	<u>140 026</u>	<u>108 635</u>

5 - ACTIFS INCORPORELS

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	46 303	46 303		
Logiciel de transfert de données	93 227	93 227		
Logiciel SysGDii	3 462 704	1 828 471	1 634 233	1 977 399
	<u>3 602 234</u>	<u>1 968 001</u>	<u>1 634 233</u>	<u>1 977 399</u>

6 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

Le Comité est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Le Comité a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les intérêts courus, les cotisations à recevoir et les sommes à recevoir du Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour le Comité.

Risque de marché

Les instruments financiers du Comité l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

Comité paritaire des agents de sécurité

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

6 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le Comité est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Comité au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Comité est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Comité est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

7 - ENGAGEMENTS

Le Comité s'est engagé, en vertu de contrats de location à Montréal et à Québec échéant respectivement le 31 mars 2029 et le 31 juillet 2026, à verser une somme de 1 674 419 \$ pour des locaux, y compris des loyers supplémentaires basés sur une part proportionnelle des taxes, des frais d'entretien et des frais d'électricité. De plus, le contrat de location à Montréal prévoit des avantages incitatifs d'un montant de 112 585 \$ dont un montant de 37 305 \$ pourrait aussi être utilisé en réduction des charges locatives.

De plus, le Comité s'est engagé, en vertu de contrats de location échéant jusqu'en juillet 2026, à verser une somme de 32 640 \$ pour des services d'entretien et des photocopieurs.

Le Comité s'est aussi engagé, en vertu de contrats échéant en décembre 2023, à verser une somme de 12 763 \$ pour des services informatiques.

Les engagements totaux sont de 1 693 359 \$.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 277 625 \$ en 2023, à 278 320 \$ en 2024, à 282 591 \$ en 2025, à 256 379 \$ en 2026 et à 265 975 \$ en 2027.

8 - ENTENTE DE SERVICE AVEC LE COMITÉ PARITAIRE DU PERSONNEL DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE DU QUÉBEC

Le Comité a signé une entente de service avec le Comité paritaire du personnel de la signalisation routière du Québec pour la gestion du décret sur le personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec pour une durée approximative de 24 mois débutant le 24 août 2022. Cette entente de service prévoit une facturation de 174 742 \$ la première année de service et de 177 452 \$ la deuxième année de service. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, un montant de 61 536 \$ a été facturé et comptabilisé à titre de produits.

Comité paritaire des agents de sécurité

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

8 - ENTENTE DE SERVICE AVEC LE COMITÉ PARITAIRE DU PERSONNEL DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE DU QUÉBEC (suite)

De plus, cette entente de service prévoit un partage des surplus accumulés par le Comité paritaire des agents de sécurité. Ce partage a été établi à 673 790 \$ au 31 décembre 2022.

9 - ÉVENTUALITÉS

En cas de fermeture définitive ou partielle du Comité, ou de changements technologiques ou administratifs au sein du Comité, la convention collective stipule que l'employeur accordera à l'employé syndiqué une indemnité de départ de une semaine par année d'ancienneté, en plus de donner un préavis de mise à pied. Dans le cas d'une mise à pied pour remplacement technologique d'un employé administratif, l'indemnité est de une semaine par année d'ancienneté pour les 10 premières années et de deux semaines par année d'ancienneté à partir de la 11^e année, pour un maximum de 40 semaines. De plus, par résolution du conseil d'administration, l'employeur accordera aux cadres une indemnité de départ de deux semaines par année d'ancienneté.

Le total des indemnités de départ au 31 décembre 2022, incluant les vacances mais excluant les avantages sociaux, s'élève à 648 994 \$ (585 251 \$ au 31 décembre 2021). Tout paiement pouvant résulter de ces indemnités serait imputé aux produits et charges de l'exercice alors en cours.

Dans le cours normal des activités du Comité, des réclamations ont été déposées contre le Comité. De l'avis de la direction, le règlement de ces réclamations n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière ni sur les résultats du Comité et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

10 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Le principal reclassement effectué au 31 décembre 2021 concerne les salaires courus au 31 décembre 2021 qui ont été répartis entre les salaires – administration générale et les salaires – administration du décret-inspection. Un montant de 61 966 \$ a été transféré des salaires – administration générale aux salaires – administration du décret-inspection.

Comité paritaire des agents de sécurité

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	ANNEXE A	
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Salaires	832 352	815 406
Charges sociales	507 101	468 857
Frais de bureau	29 736	29 465
Frais de déplacement	4 645	3 095
Frais de communication	51 002	62 866
Contentieux	371 360	318 607
Audit	24 519	12 343
Honoraires professionnels	52 275	17 012
Formation	40 570	23 213
Promotion et abonnements	4 405	(497)
Matériel informatique et licences	46 161	36 344
Soutien technique	34 815	17 794
Intérêts et frais bancaires	5 292	6 471
Assurances	28 530	24 577
Charges générales	16 334	8 238
Amortissement de l'ameublement et de l'équipement de bureau	3 121	3 904
Amortissement de l'équipement informatique	23 673	23 038
Amortissement du système téléphonique	2 886	2 817
Amortissement des actifs incorporels	360 987	359 702
Recrutement	47 735	35 809
Charges de décret	2 182	3 362
	<u><u>2 489 681</u></u>	<u><u>2 272 423</u></u>
	ANNEXE B	
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ADMINISTRATION DU DÉCRET – INSPECTION		
Salaires	966 961	835 687
Frais de déplacement	65 367	66 929
	<u><u>1 032 328</u></u>	<u><u>902 616</u></u>

Comité paritaire des agents de sécurité

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	ANNEXE C	
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ADMINISTRATION DE LA PROPRIÉTÉ		
Entretien et réparations	17 069	13 906
Charges locatives	249 617	220 997
Taxes diverses	116	713
Amortissement des améliorations locatives	1 488	1 488
	<u>268 290</u>	<u>237 104</u>
	ANNEXE D	
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
MEMBRES DU COMITÉ		
Jetons de présence	30 000	34 200
Frais de déplacement	27 201	18 953
Assurances	4 112	3 309
	<u>61 313</u>	<u>56 462</u>